

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle
Lundi 27 janvier 2020 à 9 heures
Salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON**

Le lundi 27 janvier 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

7 Délégués titulaires présents : Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Jean-Claude LEMAIRE, Philippe LENOIR et Gérard PAILLARD.

6 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Jean-Paul BUTTARD, Sylvie CHARPIGNON a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Didier IDES a donné pouvoir à Gérard DELORME, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Claudie CHAMPEAUX et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Sylvie VAUDOUX.

2 Délégués titulaires absents : Alain CHAPLOT et Nadine LEGENDRE.

4 Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME et Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Louis GROGUENIN et Sylvie VAUDOUX.

Assiste à la réunion : Antoine NICOL (Directeur).

Date de convocation	17 janvier 2020
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	7
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	4
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance :

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame Arlette BORSATO (Présidente du Conseil de Développement Territorial).
- Le Président explique que les votes prévus lors de cette réunion se feront à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il sera alors procédé à un vote à bulletins secrets.
- Le Président rappelle que le Comité Syndical est une séance publique mais que le public (y compris les suppléants présents ne prenant pas part aux délibérations) n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : signature d'une convention Pass'Sport Forme à GUILLON.

Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que la prochaine réunion du Comité Syndical du Pôle est fixée le jeudi 20 février 2020 à **9 heures** au siège du PETR du Pays Avallonnais (vote du budget primitif 2020).
- Le Président présente la programmation du cinéma itinérant du mois de février 2020.

O.J N° 3 : SANTÉ

1°) Attribution du marché pour les travaux de réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé : (Rapporteur le Président) : le Président explique qu'une consultation a été lancée pour le marché des travaux pour le réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé. Après avoir exposé l'analyse des offres reçues pour

les 10 lots, il indique que la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer tous les lots sauf le lot n°10 pour lequel une nouvelle consultation doit être relancée très prochainement. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, de délibérer pour :

- Retenir les offres commerciales les plus avantageuses telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

Lots	Libellés	Propositions	Montants HT retenus	Entreprises
Lot 1	Démolition-maçonnerie	Marché de base	266 636,03	PONZO BATIMENTS
Lot 2	Charpente	Marché de base	17 702,78	PONZO-LUDI
Lot 3	Menuiserie extérieure bois	Marché de base	74 175,05	Vincent ROBERT
Lot 4	Menuiserie intérieure-métallerie	Marché de base	70 658,15	Vincent ROBERT
Lot 5	Plâtrerie	Marché de base	77 369,50	ROUSSEAU
Lot 6	Peinture	Marché de base	31 376,00	PECHENOT
Lot 7	Revêtements des sols	Marché de base	29 273,50	DAVID
Lot 8	Électricité	Marché de base + option 1	48 585,00	CBE
Lot 9	Chauffage-ventilation-plomberie	Marché de base + option 3	152 005,32	LTM Groupe
Lot 10*	MOBILIER	Marché de base	48 153,00	EQUIP BURO
Total HT			815 934,33	
TVA 20 %			163 186,86	
Total TTC			979 121,19	

*Le lot n°10 fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer les pièces du marché et autres documents inhérents à la décision.
- ✓ *Monsieur Jean-Claude LEMAIRE souligne qu'il serait intéressant de faire une évaluation qualitative et financière entre les propositions retenues du marché et le résultat des travaux réceptionnés.*

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **RETIENT les offres valant attribution des marchés comme suit :**
 - Lot 1 « démolition-maçonnerie » à l'entreprise PONZO BATIMENTS sise 7 avenue Jean Mermoz 21140 SEMUR-EN-AUXOIS pour un montant HT de 266 636,03 euros,
 - Lot 2 « charpente » au Groupement d'entreprises PONZO BATIMENTS sise 7 avenue Jean Mermoz 21140 SEMUR-EN-AUXOIS et Sarl LUDI François sise 6 rue de la mare aux bœufs 21140 GENAY pour un montant HT de 17 702,78 euros,
 - Lot 3 « menuiserie extérieure bois » à l'entreprise Vincent ROBERT sise 7 impasse derrière les prés 89200 AVALLON pour un montant HT de 74 175,05 euros,
 - Lot 4 « menuiserie intérieure-métallerie » à l'entreprise Vincent ROBERT sise 7 impasse derrière les prés 89200 AVALLON pour un montant HT de 70 658,15 euros,
 - Lot 5 « plâtrerie » à la SARL ROUSSEAU Père et Fils sise 8 Route de Tonnerre ZA de la gare 89200 ETAULES pour un montant HT de 77 369,50 euros,
 - Lot 6 « peinture » à la Sarl PECHENOT sise 33 rue du pavillon 89380 APPOIGNY pour un montant HT de 31 376,00 euros,
 - Lot 7 « revêtements » des sols à la Sarl DAVID Entreprise sise Allée Jacquard 6 avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE pour un montant HT de 29 273,50 euros,
 - Lot 8 « électricité » à la société C.B.E sise ZA de la Gare 89200 ETAULES pour un montant HT de 48 585,00 euros,
 - Lot 9 « chauffage-ventilation-plomberie » à la société LA TECHNIQUE MODERNE sise ZI rue Marcel Brault 89110 AILLANT-SUR-THOLON pour un montant HT de 152 005,32 euros,
- **AUTORISE le Président à signer les pièces du marché et autres documents inhérents à la présente délibération.**

2°) Signature d'une convention Pass'Sport Forme à AVALLON : (Rapporteur Madame Claudie CHAMPEAUX, Vice-Présidente en charge de la santé) : Madame Claudie CHAMPEAUX explique qu'une coopération entre le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique en Bourgogne Franche-Comté, la ville d'AVALLON, l'ODSAA, l'Agence Régionale de Santé et le Pays Avallonnais est mise en place dans le cadre de la fiche action n°3.2 du Contrat local de santé pour la période 2019-2022 avec comme objectif d'améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité pédiatrique. Elle indique qu'un atelier hebdomadaire est proposé, la première année, pour une dizaine d'enfants de 7 à 17 ans dans un gymnase mis à disposition par la ville d'AVALLON, étant précisé que les séances sont assurées par une éducatrice APA. Madame Claudie CHAMPEAUYX

informe que le groupe est constitué par une détection des professionnels de santé, les MSP (AVALLON, GUILLON et VÉZELAY), les infirmières scolaires et les animateurs de l'ODSAA. Elle ajoute que la ville d'AVALLON s'engage aussi à participer à hauteur de 45,00 euros par enfant résidant sur sa commune pour la période 2021-2022 et que l'ODSAA s'engage à présenter le programme prévisionnel annuel aux partenaires et le suivi de l'action. Après avoir précisé que le Réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique en Bourgogne Franche-Comté versera une subvention dégressive à l'ODSAA, Madame Claudie CHAMPEAUX propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le contenu de la convention Pass'Sport Forme à AVALLON, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer ladite convention et tout autre document en application de la décision.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu de la convention Pass'Sport Forme à AVALLON,**
- **AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout autre document en application de la présente délibération.**

3°) Signature d'une convention Pass'Sport Forme à GUILLON : (*Rapporteur Madame Claudie CHAMPEAUX, Vice-Présidente en charge de la santé*) : Madame Claudie CHAMPEAUX explique qu'une coopération entre le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique en Bourgogne Franche-Comté, la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE, la Communauté de Communes du Serein, la Maison de Santé de TERRE-PLAINE, l'ODSAA, l'Agence Régionale de Santé et le Pays Avallonnais va être mise en place dans le cadre de la fiche action n°3.2 du Contrat local de santé pour la période 2020-2023 avec comme objectif d'améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité pédiatrique. Elle indique qu'un atelier hebdomadaire sera proposé, la première année, pour une dizaine d'enfants de 7 à 17 ans dans le gymnase mis à disposition par la Communauté de Communes du Serein à GUILLON, étant précisé que les séances sont assurées par une éducatrice APA. Madame Claudie CHAMPEAUX informe que le groupe est constitué par une détection des professionnels de santé, la MSP de TERRE-PLAINE, les infirmières scolaires et les animateurs de l'ODSAA. Elle ajoute que la MSP de TERRE-PLAINE s'engage à compléter le financement pour les années N+1 et N+2 et que l'ODSAA s'engage à présenter le programme prévisionnel annuel aux partenaires et le suivi de l'action. Après avoir précisé que le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique en Bourgogne Franche-Comté versera une subvention dégressive à l'ODSAA, Madame Claudie CHAMPEAUX propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le contenu de la convention Pass'Sport Forme à GUILLON, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer ladite convention et tout autre document en application de la décision.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu de la convention Pass'Sport Forme à GUILLON,**
- **AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout autre document en application de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h40.